

# PDRG FEADER 2014-2020

## Mesure 19 – Soutien au développement local Leader

### TO 19.1.1 – Préparation Stratégies LEADER

<b>Mesure 19</b>	Soutien au développement local Leader
<b>Sous-Mesure 19.1</b>	Soutien préparatoire
<b>Type d'opération 19.1.1</b>	Préparation Stratégies LEADER
<b>Domaine Prioritaire</b>	6B
<b>Indicateurs</b>	Total des dépenses publiques (en €) Nombre d'emplois créés par projets soutenus (nombre)

#### 1. Description du type d'opération

Cette aide consiste au soutien préparatoire pour l'élaboration des Stratégies de Développement Local des territoires. Un soutien est apporté à la formation, au renforcement de la capacité administrative et à la mise en réseau afin de préparer et mettre en œuvre la stratégie de développement. Un accompagnement collectif à destination des territoires intéressés sera organisé par l'Autorité de Gestion.

#### 2. Type de soutien

Subvention

#### 3. Liens vers d'autres actes législatifs

- Le Règlement Commun 1303/2013
- le code rural et de la pêche maritime,
- le code des marchés publics
- article 65 du règlement cadre interfonds 1303/2013
- décret national d'éligibilité des dépenses

#### 4. Bénéficiaires

Les bénéficiaires peuvent être :

- les collectivités et leurs groupements
- les structures porteuses de Gals
- les établissements publics
- les associations à but non lucratif, ayant compétences dans le domaine du développement local
- Les anciennes structures porteuses de GAL sont éligibles à ce soutien..

#### 5. Coûts admissibles

Sont éligibles les dépenses directement et exclusivement rattachées à la préparation des Stratégies de Développement Local pour la programmation 2014-2020, c'est-à-dire les coûts afférents au soutien préparatoire couvrant le renforcement des capacités, la formation et la mise en réseau en vue de la préparation et de la mise en œuvre d'une stratégie de développement local.

Ces coûts peuvent inclure un ou plusieurs des éléments suivants:

- des actions de formation pour les acteurs locaux;
- des études portant sur la région concernée;
- des coûts liés à l'élaboration de la stratégie de développement local mené par des acteurs locaux, y compris les coûts de consultation et les coûts des actions liées aux consultations d'acteurs aux fins de la préparation de la stratégie;

# PDRG FEADER 2014-2020

## Mesure 19 – Soutien au développement local Leader

### TO 19.1.1 – Préparation Stratégies LEADER

- des coûts administratifs (coûts de fonctionnement et coûts de personnel) d'une organisation qui demande un soutien préparatoire pendant la phase de préparation

Le début d'éligibilité des dépenses est fixé au 1er janvier 2015.

Il y a lieu de porter une attention particulière à la nécessité d'éviter les risques de surcompensation ou de double financement des coûts de fonctionnement dans les cas des GAL qui bénéficiaient d'un soutien dans la programmation 2007-2013 et d'un soutien préparatoire pour la période 2014-2020.

#### 6. Conditions d'admissibilité

Pour bénéficier du soutien préparatoire à l'élaboration des stratégies LEADER, le bénéficiaire devra :

- avoir répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI).
- avoir déposé un dossier de présentation d'une Stratégie de Développement Local dans le cadre de l'appel à projet candidatures LEADER.

#### 7. Principes et critères de sélection

La priorité sera donnée aux opérations répondant aux critères suivants :

- cohérence du territoire du GAL
- pré-adhésion ou implication des acteurs locaux dans la démarche
- expérience et capacité technique et financière de la structure porteuse à animer et gérer une Stratégie de Développement Local

#### 8. Montants et taux d'aide (applicables)

Montant : 60.000€ maximum/ GAL  
Taux d'aide publique : 100%

#### 9. Informations spécifiques sur l'opération

Description des éléments obligatoires du développement local mené par les acteurs locaux (ci-après «DLAL») dont la mesure Leader est composée: soutien préparatoire, mise en œuvre des opérations relevant de la stratégie de DLAL, préparation et mise en œuvre des activités de coopération du groupe d'action locale (ci-après «GAL»), frais de fonctionnement et animation, visés à l'article 35, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 1303/2013.

#### 10. Indicateurs

Type d'opération	Code opération	Total des dépenses publiques		Nombre d'emplois créés par projets soutenus	
		(en €)		(nombre)	
		Valeur intermédiaire	Valeur Cible	Valeur intermédiaire	Valeur Cible
Préparation LEADER	19.1. 1	85%	300 000		0
Total	TO 19.1.1	85%	300 000		0